

**ARRETE PERMANENT n° 109 / 2016  
INTERDISANT L'ACCES  
DES PIETONS ET CYCLISTES  
DANS LE PARC DU CHATEAU**

Le Maire de la Commune de CEPOY

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des Collectivités territoriales ;

Considérant que pour assurer la sécurité et maintenir le bon état des biens de la commune dans l'enceinte du parc du Château ;

Vu l'intérêt général ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** l'accès des piétons et cyclistes seront interdits et ce à compter du mardi 20 décembre 2016 entre 19 h et 7 h pour les périodes scolaires et entre 18 h et 8 h pour les périodes de vacances scolaires.

**ARTICLE 2 :** Publié et affiché ce jour.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de cet arrêté transmise à :

- Le Maire de Cepoy
- Le responsable de la police intercommunale de l'AME
- Le commandant de la gendarmerie de Ferrières-en-Gâtinais
- Publié et affiché.

Fait à Cepoy, le 20 décembre 2016

Thierry BEYER  
L'Adjoint à la sécurité, et l'animation

